

## Chercheurs, vos papiers! Les dépôts institutionnels obligatoires

Au-delà de la révolution technologique de l'Internet qui ouvre d'immenses perspectives en matière de diffusion du savoir, au-delà de l'inacceptable ascension des prix des périodiques pratiqués par les grandes maisons d'édition (plus de 300 % en dix ans, en moyenne, de 1995 à 2005), on voit poindre aujourd'hui une nouvelle et ample réflexion sur le mode de diffusion du savoir généré par la recherche publique ou, mieux encore, sur le mode d'échange et de partage du savoir. L'élément central de cette réflexion est la globalisation au niveau mondial d'un système de diffusion qui apportera de très nombreux avantages tant aux producteurs qu'aux chercheurs et lecteurs. Ce nouveau modèle implique un passage obligé par les dépôts bibliographiques institutionnels.

Les dépôts institutionnels (D.I.) sont des collections digitalisées des produits de la recherche réalisée dans des universités ou des centres de recherche. Dans certaines institutions, la technologie à mettre en place pour constituer un D.I. existe déjà depuis longtemps; elle a été utilisée pour entreposer et rendre facilement accessible aux étudiants du matériel didactique, des illustrations et présentations de cours, des syllabus, des notes complémentaires d'accompagnement pédagogique. Dans tous les cas, ces dispositifs peuvent être adaptés à l'entreposage de données et d'articles scientifiques. Cette possibilité peut être étendue à d'autres formes de publications, livres, photographies, films, données brutes, etc. Aujourd'hui, on compte environ 1500 dépôts répertoriés dans le *Registry of Open Access Repositories*, dans le *Directory of Open Access Repositories* ou encore – avec une représentation géographique – dans le *Repository* 66<sup>1</sup>.

Il ne peut exister de dépôt que dans un cadre contraint et précis d'interopérabilité, c'est-à-dire de parfaite compatibilité entre les logiciels utilisés selon des standards techniques éprouvés, repris sous le nom d'OAI-PMH (*Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting*). Aucun écart à ce protocole commun ne doit être commis par un dépôt, institutionnel, central ou thématique, sous peine de manquer l'objectif de communication et d'être inexorablement voué à l'échec. Ce n'est pas là la seule contrainte. Pour que le document soit effectivement exploré il y a trois conditions:

- il doit se trouver dans un dépôt dont l'existence est rapportée aux grands moteurs de recherche (tels Google ou Google Scholar) et que ceux-ci peuvent explorer;
- il doit être déposé en format de texte complet et pas seulement sous la forme de métadonnées;
- il doit être dans un format sémantique lisible, HTML, XML ou éventuellement *searchable pdf*.

Le principe de ces dépôts est de constituer progressivement un ensemble de documents librement consultables constituant une proportion majeure de la littérature scientifique. Ils contiennent d'abord des articles de périodiques revus par les pairs et publiés dans des journaux conventionnels. Les auteurs peuvent aussi y déposer des données brutes ou traitées, en support de leurs articles ainsi que des documents multimédias, des objets complexes, tableaux, diagrammes, photos, séquences audio, cartes, films vidéo, présentations visuelles, etc. Ceci conduit à une autre conception de la publication de recherche, plus souple, plus fluide, révisable au fur et à mesure de l'avancement de la recherche, moins redondante grâce

à la possibilité de mettre des liens. De plus en plus, les bailleurs de fonds de la recherche exigent la disponibilité des données qui sous-tendent les articles afin de pouvoir vérifier le bien-fondé de ce qui en a été extrait et servir de base à des études ultérieures. Il est de l'intérêt des universités, centres de recherche, comme des financeurs d'entreposer l'ensemble des données, y compris les articles, dans des dépôts qu'ils contrôlent, non seulement pour en tenir l'inventaire, mais également comme vitrine de leurs activités scientifiques.

La plupart des dépôts institutionnels contiennent également des livres ou chapitres de livres. En général, les auteurs de livres en escomptent une rémunération sous forme de droits d'auteur, contrairement aux auteurs d'articles. Ils ont donc une grande réticence à en faire le dépôt gratuit. On peut, dans ce cas envisager un dépôt fermé rendant accessibles les métadonnées de l'ouvrage afin qu'il figure quand même à l'inventaire de l'institution. Cependant, et cela mériterait une étude approfondie, on observe qu'un livre accessible gratuitement sur le Web se vend mieux grâce à la notoriété et à la publicité que lui apportent les moteurs de recherche. La crainte des éditeurs de voir l'accès libre provoquer une diminution de leurs ventes semble injustifiée.

Pour remplir ces conditions, les institutions doivent assurer l'efficacité du dépôt en le rendant obligatoire. Cette obligation (*mandate*) n'est guère facile à exercer, en raison de l'esprit de liberté qui souffle dans les milieux de la recherche. L'objectif peut facilement être atteint en liant toute opportunité de promotion professionnelle ou toute candidature à un financement par l'institution aux publications présentes dans le dépôt institutionnel. Ce stratagème, particulièrement efficace, peut s'accom-

pagner d'un lien direct vers les publications de l'auteur dans le répertoire des chercheurs de l'institution, nul ne souhaitant qu'il conduise à un dépôt vide. Mais quelles que soient les mesures assurant le dépôt complet, il est clair que le meilleur incitant est l'augmentation significative de la lecture des articles et, par conséquent, l'augmentation de leur index de citation. Ces avantages compensent rapidement les désagréments du travail d'encodage nécessaire au dépôt. À côté de la résistance naturelle au changement et de l'imposition d'une obligation aux chercheurs, les universités rencontrent encore un obstacle : la difficulté de mettre en œuvre un dépôt institutionnel sur le plan technique, méthodologique, légal et moral. Elles peuvent être aidées par une organisation créée précisément pour cet objectif, EOS (*Enabling Open Scholarship*).

Les dépôts institutionnels constituent un premier pas vers une transformation majeure de la recherche, une première étape vers l'accès libre aux résultats de la recherche, mais également un tremplin vers un nouveau mode de communication scientifique plus adapté à l'usage des techniques nouvelles de communication. Si les chercheurs de demain veillent scrupuleusement à préserver le seul vrai garant de leur crédibilité, la revue par les pairs, toute autre révolution dans la conception même de la communication scientifique deviendra possible et même souhaitable. L'efficacité et la rapidité de cette communication, et de la recherche elle-même, s'en trouveront immensément accrues.

Bernard Rentier  
Recteur de l'Université de Liège  
Président d'EOS (*Enabling Open Scholarship*)

## NOTES

1. Voir le site <<http://maps.repository66.org>>.

2. Voir le site <<http://www.openscholarship.org>>.